

# Proposer un logement pour toutes et tous, de qualité

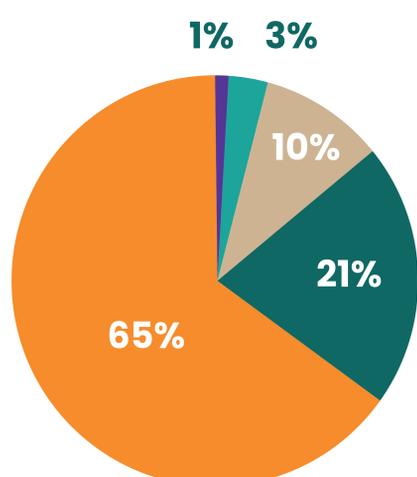
## Garantir le droit au logement de toutes les personnes,

quel que soit leur statut et à tout moment de la vie.

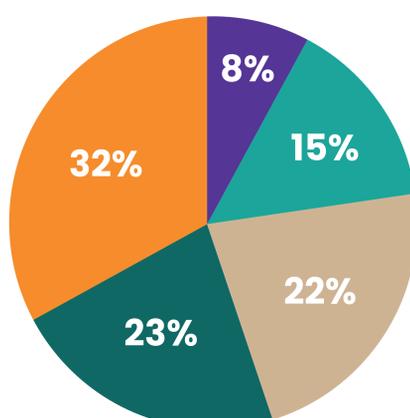
C'est ce qu'on appelle le parcours résidentiel.

- **Tous les 4 ans, les 22 communes de la Métropole** s'engagent dans leurs projets de construction de logements dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH).
- **Une attention particulière est portée aux logements sociaux** afin d'anticiper le taux de logement sociaux demandé par la loi SRU.
- **Les logements sociaux proposent des loyers modérés** accessibles aux personnes à revenus modestes : jeunes travailleurs, jeunes couples, personnes âgées en perte d'autonomie.
- **La commune de Semoy** encourage vivement les bailleurs à l'écoconstruction afin d'obtenir des logements de qualité.

## Taille des logements



Semoy



Orléans Métropole

- T1
- T2
- T3
- T3
- T5+

Prix au m<sup>2</sup> d'un logement (€) **2 222**

Orléans Métropole **2 140**

**82%**

de propriétaires à **Semoy**

**51%**

de propriétaires à **Orléans Métropole**

### Coup d'œil sur la loi :

La loi SRU impose aux communes de plus de **3 500 habitants** un minimum de **20% de logements sociaux**. Semoy compte aujourd'hui 10% de logements sociaux pour 3 211 habitants.

	Objectifs de production de logements	Dont logements sociaux en %
Semoy 2023-2028	222	25%
Orléans Métropole 2023 / 2028	9 876	28,23%



Découvrez le projet !